Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20251202-201125DELIB13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 13 — ÉCOLE : FRAIS DE TRANSPORT

Madame Anne-Claude MORIN adjointe aux affaires scolaires fait part aux conseillers d'une demande de prise en charge de frais de transport scolaire de 350.00 € pour les sorties qui ne sont plus assumés par le Département pour l'année 2025-2026. Monsieur le Maire tient à rappeler que la commune verse une subvention pour les fournitures de 48.00 € et l'éveil culturel de 22.00 € par enfant pour une année scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation exceptionnelle de 300.00 € pour les frais de transport scolaire 2025-2026.

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Yann JOUAN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 11 2025
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor